

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le septième (7^e) jour de mars 2016 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absence motivée :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
--	-----------

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption des procès-verbaux	Décisions
	• Session ordinaire du 1 ^e février 2016	
	• Session extraordinaire du 3 février 2016	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 7 mars 2016	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Vente pour taxes	Décision
2.3	Vente pour taxes – représentants municipaux	Décision

3- Aqueduc et égout

4- Sécurité publique

4.1	Plan de mise en œuvre 2016	Décision
-----	----------------------------	----------

5- Voirie et bâtiments

5.1	Projet de règlement no 1123	Information
-----	-----------------------------	-------------

6- Urbanisme et environnement

6.1	Deuxième projet de règlement no 1118	Décision
6.2	Comité consultatif d'urbanisme : nouveaux membres	Décision
6.3	Projet de règlement no 1124 - CCU	Information
6.4	Fonds bassin versant – demande de subvention	Décision
6.5	Dossier M. Pépin et Mme Schippers – CPTAQ	Décision

7- Loisirs et culture

8- Affaires diverses

8.1	Plan d'action MADA – PFM	Décision
8.2	Subventions aux organismes	Décision
8.3	APLE – appui à une demande au Fonds bassin versant	Décision
8.4	ARLA – appui à une demande au Fonds bassin versant	Décision
8.5	Appui à la Société canadienne du Cancer	Décision
8.6	Route des Sommets	Décision
8.7	Le cantonnier – adhésion corporative	Décision
8.8	Démocratie scolaire – demande d'appui	Décision
8.9	Domaine Aylmer – étude de faisabilité	Décision

9- Liste de la correspondance

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

CONSULTATION PUBLIQUE : RÈGLEMENT NO 1118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES ET AUX GAZÉBOS.

Lecture du projet de règlement no 1118 par madame Manon Goulet.

Monsieur André Gamache invite les citoyens à s'exprimer sur ce projet de règlement. Il mentionne les principaux changements.

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par madame Manon Goulet.

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2016-03-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption des procès-verbaux

- **Session ordinaire du 1^e février 2016**

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} février 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-03-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• **Session extraordinaire du 3 février 2016**

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 3 février 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-03-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du Conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer au 7 mars 2016

1	INFOTECH	255,64 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE	95,85 \$
9	BILO-FORGE INC.	403,79 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRERES INC.	1 818,31 \$
15	GESCONEL INC.	114,75 \$
16	L'ÉCHO DE FRONTENAC INC.	165,56 \$
17	M.R.C. DU GRANIT	50 643,68 \$
33	SUCCÈS FORD INC.	342,98 \$
34	MÉGABURO	1 032,54 \$
36	RÉAL HUOT INC.	1 482,82 \$
37	ROULEAU & FRÈRES SPORTS INC.	47,96 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
55	BENOIT BOISVERT	98,81 \$
88	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	45,89 \$
120	RETRAITE QUÉBEC	810,76 \$
158	S.A.A.Q.	10 666,32 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	28,31 \$
321	FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS	35,16 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	3 326,48 \$
467	SUMACOM	17,25 \$
479	PÉTROLES FRONTENAC INC.	3 539,09 \$
485	MANON GOULET	21,96 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	386,85 \$
644	CLD MRC DU GRANIT	712,03 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	111,86 \$
713	GRAYMONT (QC) INC.	1 132,08 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	478,50 \$
820	COOP DE WEEDON	6,65 \$
864	CSE INCENDIE ET SÉCURITE INC.	931,01 \$

885	PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	2 168,44 \$
889	PROPANE GRG INC.	873,09 \$
1027	DISTRIBUTION DAKI 2008	358,07 \$
1066	ALSCO CORP.	263,59 \$
1135	LE BOTTIN DU GRANIT	114,98 \$
1137	MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY	13,80 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	167,85 \$
1168	LUC GAUTHIER	33,12 \$
1174	SÉBASTIEN BERGERON	23,92 \$
1222	SERGE GÉLINAS	1 265,00 \$
1235	BRAULT MAXTECH INC.	1 752,45 \$
1296	XEROX CANADA LTEE	606,21 \$
1305	GARAGE S.C.	436,38 \$
1309	LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.	13 154,67 \$
1321	VALORIS	2 337,45 \$
1338	MULTI-SERVICES M.G.M. INC.	1 549,06 \$
1343	DELL CANADA INC.	1 114,11 \$
1344	RECEVEUR GÉNÉRAL	100,00 \$
1356	ENVIRONEX	110,14 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	177,02 \$
1371	LES AGENCES SYLVIE RACINE	148,90 \$
	TOTAL	105 533,14 \$

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-03-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 7 mars 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du Conseil le rapport sur la situation financière en date du 7 mars 2016.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts **Richard Picard**

- Aucune période d'étiage cet hiver.
- Une fuite a été colmatée.

Relations de travail **André Gamache**

- Nous entretenons de bonnes relations avec le syndicat.
- Une rencontre est prévue le 16 mars.

Développement (Internet, services de proximité, Pacte rural) **Daniel Poirier**

- Le sujet sera discuté au point 8.9.

Voirie, Équipements & Transports

J.-Denis Picard

- Une économie est à prévoir suite à un hiver clément.

Information, Communications & MADA

Sylvie Veilleux

- Des activités ont été planifiées pour la semaine de relâche.
- Stratford-Info : dernière semaine pour remettre les articles avant le montage.

MADA – Comité Famille

4 février :

- Consultation auprès des organismes directement concernés par le plan d'action. Ceux-ci ont émis des commentaires sur la faisabilité de certaines actions : des corrections ont été apportées.
- Ce plan d'action résultant de la politique familiale municipale et amie des aînés doit être déposé au Ministère de la Famille cette semaine. Le travail s'est étalé sur une période de deux ans.

Madame Veilleux profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de pilotage qui ont travaillé à l'élaboration des politiques et du plan d'actions.

Le comité était formé de mesdames Lise St-Pierre, Stéphanie Bilodeau, Ellessa Deschênes, Clémence Marcotte, Julie Marcotte, Pierrette Boulanger, Monique Bilodeau et de messieurs Gérard Leblanc et Daniel Couture.

Finances & Budget

Richard Picard

2 mois sont écoulés en 2016 : le rapport des activités financières démontre que 10,34 % des revenus sont entrés versus 14 % des dépenses engendrées. À ce stade-ci, ce n'est pas représentatif.

À la prochaine séance d'avril, on devrait avoir les résultats pour 2015. Notre firme comptable passe cette semaine.

Urbanisme & Domaine Aylmer

J.-Denis Picard

La rencontre du Comité consultatif d'urbanisme a été reportée.

Environnement

J.-Denis Picard

Compostage : La MRC du Granit a invité la population à deux soirées d'informations en vue d'implanter la 3^e voie (bac brun) d'ici 2020 dans le but de réduire les déchets à l'enfouissement. Il s'agit d'un objectif gouvernemental.

Le conseil doit se positionner dans ce dossier. Certaines informations sont manquantes : Les membres du Conseil attendent des réponses claires en provenance de la MRC du Granit.

Bâtiments

André Gamache

À suivre

Loisirs :

- La patinoire est fermée depuis le 6 mars; ce fut ardu cette année. Madame Veilleux en profite pour remercier monsieur Jean-Marie Picard aidé par messieurs Richard Picard et Denis Hallé.
- Certaines activités ont été proposées aux jeunes pendant la semaine de relâche.
- Participation à une rencontre du service d'animation estivale (SAE). Le comité réfléchit à l'organisation de quelques activités pour l'été 2016. Madame Veilleux ajoute qu'il serait avantageux de partager une ressource avec d'autres municipalités.

Bibliothèque :

Elle est réouverte. En plus du vendredi soir, il est prévu d'ouvrir le jeudi soir. Le local fraîchement lavé paraît plus grand grâce à la nouvelle disposition des rayons. De plus, un «coin petit» a été aménagé.

Du matériel meublant sera acheté en cours d'année.

Culturel :

Des discussions sont entreprises entre municipalités (Sud des Appalaches-Disraeli) dans le cadre du comité de réseautage formé l'année dernière. Une activité de réseautage est prévue dans le but de réunir à nouveau les artistes-artisans du secteur et des municipalités environnantes.

Remplacement du camion-citerne : le coût d'un camion neuf est très onéreux. Des démarches sont entreprises pour l'achat d'un camion usagé.

2- Administration**2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s**

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le Conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2.2 Vente pour taxes

Considérant que les arrérages de taxes 2014 sont impayés pour les matricules énumérés ci-dessous :

3768 99 3065;

3868 08 2080;

4669 15 2090.

Considérant que la date limite pour l'envoi à la MRC du Granit pour défaut de paiement de taxes est le 16 mars 2016;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise la directrice générale à poursuivre la procédure habituelle, soit l'envoi à la MRC du Granit des dossiers mentionnés ci-haut si non-paiement d'ici le 16 mars 2016.

2016-03-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Gamache mentionne que ces propriétaires d'immeubles ont été contactés afin de leur expliquer la procédure et les conséquences financières du non-paiement des taxes 2014.

2.3 Vente pour taxes – représentants municipaux

Attendu qu'une municipalité doit déléguer un représentant pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité advenant le cas où il n'y aurait pas preneur;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le maire, monsieur André Gamache, soit mandaté par le conseil municipal de Stratford pour représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'il soit autorisé à signer tous les documents requis par la *Loi*.

Qu'en l'absence de monsieur André Gamache, monsieur Daniel Poirier, maire suppléant, soit autorisé à représenter la Municipalité et à signer tous les documents requis par la *Loi*.

2016-03-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Aqueduc et égout

4- Sécurité publique

4.1 Plan de mise en œuvre 2016

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Granit doit être révisé annuellement dans ses applications;

Considérant que le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a analysé le rapport présenté par son directeur du Service incendie;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités

locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'accepter, tel que rédigé, le rapport comprenant les activités passées et les projets à réaliser en 2016 préparés par la Municipalité du Canton de Stratford à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2016-03-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Gamache ajoute en terminant qu'il s'agit d'un plan d'intervention sous la gouverne de la MRC du Granit détaillant les actions à effectuer en cours d'année.

5- Voirie et bâtiments

5.1 Projet de règlement no. 1123

Je, soussigné J.-Denis Picard, conseiller donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance de conseil, un projet de règlement n°1123 décrétant un emprunt ayant pour but la réfection du rang Elgin sur une longueur de 500 mètres.

Monsieur Daniel Poirier fait un bref historique de la situation appuyé par monsieur André Gamache.

Les propriétaires du secteur asphalté du rang Elgin, du chemin Lapierre et du chemin Fortin ont été consultés. Le faible taux de participation n'a pas permis de faire ressortir clairement un scénario en particulier.

Cependant, le rang Elgin, sur une longueur de 500 mètres (du rang des Pins jusqu'à la source) est vraiment problématique et non sécuritaire pour les usagers. Le conseil a pris la décision de procéder à des travaux majeurs sur cette partie du rang Elgin impliquant un emprunt pour une partie des coûts.

Au départ le projet devait s'étendre sur une distance de 1.5 km : jugeant les coûts trop élevés, le conseil a décidé de procéder par phase.

Le coût de la 1^{ère} phase est estimé à 195 000 \$ pour des travaux de transition, drainage, pose de membrane et rechargement.

Partage des coûts :

45 % provenant :	TECQ	60 000 \$
	Carrière sablière	28 000 \$

55 % provenant : d'une taxe de secteur

Contribution :

➤ Propriétaires d'immeubles sur le rang Elgin (partie asphaltée) : environ 70\$/an correspondant à 1 pleine part.

- Propriétaires d'immeubles du chemin Lapierre, Fortin ainsi que la rue Renard : environ 35 \$/an correspondant à ½ part. Une soirée d'information est prévue prochainement.

Madame Veilleux ajoute en terminant qu'avec ce scénario nous n'aurons plus à travailler cette section du rang Elgin.

6- Urbanisme et environnement

6.1 Deuxième projet de règlement no 1118

RÈGLEMENT NO 1118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES ET AUX GAZÉBOS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les délais autorisés pour la mise en place d'une roulotte temporaire;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les conditions de mise en place d'un gazébo;

ATTENDU QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 décembre 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 8.2.3 intitulé *Maisons mobiles et roulottes temporaires* est abrogé.

ARTICLE 3

Le deuxième paragraphe de l'article 8.2.2 intitulé *Roulottes* est modifié et se lira dorénavant comme suit :

Nonobstant ce qui précède, une roulotte à des fins temporaires peut être installée pour la durée d'un permis de construction d'une résidence permanente ou secondaire n'excédant pas 2 ans. Passé ce délai, la roulotte doit être enlevée ou entreposée en conformité avec les dispositions du présent article.

ARTICLE 4

L'article 8.2.2.1 intitulé *Roulottes utilisées comme chalet* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Les roulottes installées avant le 6 août 1991 (entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de première génération) sont protégées par droit acquis. Elles peuvent être réparées, mais ne peuvent être remplacées.

ARTICLE 5

L'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin de retirer Gazébo de la définition de bâtiment accessoire.

ARTICLE 6

L'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin d'ajouter, dans l'ordre alphabétique normale, ce qui suit :

Gazébo/gloriette/pavillon de jardin : Petit abri trois saisons servant de lieu de détente à l'abri du soleil ou des intempéries. Construit en bois ou en métal. Ses ouvertures peuvent être pourvues de moustiquaires, mais ne doivent en aucun cas être fermées ni isolées. La superficie totale du gazébo ne devra pas être supérieure à 37.16 m². La hauteur ne peut excéder 5 mètres et ne peut dépasser celle du bâtiment principal. Un seul gazébo est autorisé par terrain.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution :

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 1035;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le second projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO 1118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES ET AUX GAZÉBOS, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ce règlement soient entreprises.

QUE le conseil municipal mandate la directrice-générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

2016-03-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Richard Picard se retire à 19 h 45.

Monsieur André Gamache mentionne que les règlements se trouvent sur le site internet de la municipalité.

6.2 Comité consultatif d'urbanisme : nouveaux membres

Considérant que plusieurs postes sont vacants au comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci doit compter neuf membres, mis à part deux élus délégués par le conseil;

Considérant qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir le quorum lors des rencontres de ce comité;

Considérant l'importance de développer l'expertise des membres qui siègent sur ce comité;

Considérant que les dérogations ne peuvent être traitées dans un délai raisonnable;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,

Et résolu;

De nommer Mme Lise St-Pierre et messieurs Daniel Goulet et Michel Gauthier comme membre pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stratford.

2016-03-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Gamache remercie les nouveaux membres pour leur implication future.

6.3 Projet de règlement no. 1124 - CCU

Je, soussigné J.-Denis Picard, conseiller donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance de conseil un projet de règlement n° 1124, déterminant la constitution et les règles se rapportant au comité consultatif d'urbanisme.

6.4 Fonds bassin versant – demande de subvention

Considérant que la MRC du Granit a complété en 2014 les visites de caractérisation des bandes riveraines de chaque propriété à Stratford;

Considérant qu'au terme de cet exercice, il y a environ quatre-vingts (80) propriétés qui ne respectent pas la réglementation en vigueur, la bande riveraine ayant reçu une cote C;

Considérant que la Municipalité croit en l'importance de cette initiative environnementale puisque des bandes riveraines bien aménagées constituent une barrière naturelle efficace pour réduire l'apport de sédiments et de nutriments aux lacs, contribuant ainsi au maintien de la qualité de l'eau;

Considérant qu'une correspondance a déjà été transmise, en 2015, aux propriétaires concernés;

Considérant qu'avant de procéder à l'émission d'une amende suite à ce constat, une vérification finale sera effectuée pour apprécier les améliorations qui auront pu être réalisées par lesdits propriétaires;

Considérant que cette validation terrain constitue une charge de travail supplémentaire qui ne peut être assumée par l'inspecteur municipal déjà très occupé par l'accomplissement de ses mandats réguliers;

Considérant que l'engagement d'un stagiaire dûment formé par la MRC du Granit et disponible pour une période de douze (12) semaines sera nécessaire pour atteindre nos objectifs;

Considérant que les activités du stagiaire sont admissibles aux subventions du Fonds Bassin versant de la MRC du Granit;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,

Et résolu :

De soumettre une demande de subvention de 4980 \$, représentant 60 % du coût total,

au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit;

De financer jusqu'à un maximum de 3320 \$ le coût total de cette ressource humaine puisqu'une demande de subvention a également été soumise au programme Emplois d'été Canada.

2016-03-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Daniel Poirier ajoute qu'une dernière tournée de sensibilisation sera effectuée cet été dans le but de régler les cas problématiques. L'objectif n'est pas d'émettre des constats.

Le conseil souhaite que d'autres municipalités suivent son exemple. Monsieur Rémi Morin, responsable du dossier à la MRC du Granit a contacté son vis-à-vis à la MRC des Appalaches : signe que la mobilisation fait son chemin.

En terminant, Madame Veilleux mentionne qu'à la consultation publique du Comité Famille, la protection de la bande riveraine était une préoccupation importante des participants. Une action est proposée dans le plan d'action : soit un concours valorisant les bons comportements des riverains.

6.5 Dossier M. Pépin et Mme Schippers – CPTAQ

Attendu qu'à la séance du Conseil du 11 janvier 2016 (résolution n° 2016-01-10), la Municipalité du Canton de Stratford a appuyé la demande de madame Schippers et monsieur Pépin auprès de la CPTAQ;

Attendu que cette résolution comportait une omission quant à l'énumération des lots concernés, ne pouvant satisfaire la CPTAQ;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

D'abroger la résolution n° 2016-01-10 et de reformuler une nouvelle résolution.

2016-03-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Attendu que madame Schippers et monsieur Pépin sont propriétaires des lots 57-P du rang 2 Sud-Ouest, 57-P du rang 3 Sud-Ouest et 58-P du rang 3 Sud-Ouest dans la Municipalité du Canton de Stratford d'une superficie d'environ 63,445 hectares soit 634 450 m²;

Attendu que ladite demande vise l'autorisation pour procéder à l'aliénation :

- Du lot 57-P du rang 2 Sud-Ouest;
- Du lot 57-P du rang 3 Sud-Ouest;
- D'une partie du lot 57-P du rang 3 Sud-Ouest d'une superficie de 5 000 mètres carrés;

Attendu que la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Attendu que la partie visée par ladite demande a un potentiel agricole faible;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

D'appuyer la demande de madame Gézina Schippers et de monsieur Dominique Pépin auprès de la CPTAQ.

2016-03-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Loisirs et culture

8- Affaires diverses

8.1 Plan d'action MADA – PFM

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford s'est engagée dans la démarche MADA (municipalité amis des aînés) résultant sur un plan d'action (résolution n° 2014-03-14);

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford s'est engagée dans la démarche de l'élaboration du politique familiale municipale;

Attendu que la Municipalité du Canton de Stratford a décidé de combiner les deux (2) volets par la formation d'un comité famille travaillant simultanément l'élaboration d'une politique familiale municipale ainsi qu'une démarche MADA;

Attendu que conformément aux exigences du Secrétariat des aînés du ministère de la Famille, la Municipalité du Canton de Stratford avait vingt-quatre (24) mois pour élaborer une politique des aînés et un plan d'action s'y rapportant;

Attendu que la Municipalité doit produire un rapport final au plus tard le 11 mars 2016;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des politiques et du plan d'action proposés par le Comité famille;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

D'adopter les politiques municipales familiales et amies des aînés ainsi que le plan d'action, puis de les transmettre au ministère de la Famille.

De poursuivre les étapes de ces démarches nommées ci-dessous :

- Rapport de reddition de comptes;
- Mise en œuvre des actions;
- Évaluation de la démarche et des actions;
- Plan de communication.

2016-03-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Le plan d'action comporte 30 actions. Un nouveau comité de suivi sera formé. Madame Veilleux invite les intéressés à se manifester s'ils veulent faire partie de ce comité. L'appel sera lancé dans le Stratford-Info.

8.2 Subventions aux organismes

Considérant que les organismes suivants ont déposé à la Municipalité les états financiers de l'année précédente;

Considérant que les montants ci-dessous sont prévus au budget 2016;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que les montants suivants soient versés comme suit :

APPLE (subvention normée à 5,50 \$/riverain)	1 226,50 \$
Club de l'Âge d'Or (correspond au loyer)	1 000,00 \$
Comité de la bibliothèque de Stratford (hausse de 700 \$)**	2 200,00 \$
ARLA (subvention normée à 5,50 \$/riverain)	2 216,50 \$

2016-03-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

** Madame Veilleux précise que le surplus de 700\$ servira à l'achat d'équipements et de meubles pour le coin des petits.

8.3 APLE – appui à une demande au Fonds bassin versant

Considérant que l'Association pour la protection du lac Elgin (APPLE) est un organisme dédié à la protection du lac Elgin;

Considérant que l'APPLE veut obtenir un ordre de priorité réaliste pour les corrections à apporter aux fossés routiers;

Considérant que l'APPLE veut poursuivre ses analyses sur la qualité de l'eau du lac Elgin et produire un rapport évolutif sur cette importante question;

Considérant que l'APPLE veut produire un guide du riverain pour améliorer le niveau de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales;

Considérant que la Municipalité soutient déjà financièrement les associations de protection des lacs sur son territoire, car elle estime que les actions de ces organismes sont bénéfiques pour le maintien de la qualité des plans d'eau de Stratford;

Considérant que l'APPLE a déposé une demande de subvention de 5000 \$ au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit pour défrayer 59 % du coût total de ces actions;

Considérant que le soutien de la Municipalité est nécessaire pour que cette demande de subvention soit jugée recevable;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

De soutenir la demande de subvention de l'APPLE (29 février 2016) au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit.

2016-03-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Les associations de lac et la municipalité travaillent ensemble à l'amélioration de la qualité de l'eau.

8.4 ARLA – appui à une demande au Fonds bassin versant

Considérant que l'Association des riverains du lac Aylmer (ARLA) est un organisme dédié à la protection du lac Aylmer;

Considérant que l'ARLA veut poursuivre ses analyses sur la qualité de l'eau du lac Aylmer et produire un rapport évolutif sur cette importante question;

Considérant que la Municipalité soutient déjà financièrement les associations de protection des lacs sur son territoire, car elle estime que les actions de ces organismes sont bénéfiques pour le maintien de la qualité des plans d'eau de Stratford;

Considérant que l'ARLA a déposé une demande de subvention de 2121 \$ au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit pour défrayer 26 % du coût total de ses actions;

Considérant que le soutien de la Municipalité est nécessaire pour que cette demande de subvention soit jugée recevable;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De soutenir la demande de subvention de l'ARLA au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit.

2016-03-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.5 Appui à la Société canadienne du Cancer

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu;

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2016-03-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.6 Route des Sommets

Attendu que la Route des Sommets traverse notre territoire;

Attendu que la Municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique;

Attendu que la contribution est incluse dans le plan de développement de Stratford adopté précédemment;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

De poursuivre le soutien financier de La Route des Sommets par une contribution financière de 712,03 \$ pour l'année 2016.

2016-03-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Les avantages de cette contribution :

- Guide touristique
- Signalisation à l'effet que la municipalité fait partie du circuit
- Programmation d'activités

8.7 Le cantonnier – adhésion corporative

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu;

De renouveler l'adhésion corporative au journal communautaire Le Cantonnier pour la somme de 50 \$.

De déléguer madame Sylvie Veilleux pour représenter la Municipalité du Canton de Stratford.

2016-03-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Madame Veilleux invite les citoyens à s'inscrire à ce journal. L'adhésion individuelle est fixée à 5 \$.

8.8 Démocratie scolaire – demande d'appui

CONSIDÉRANT la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la démocratie est un des fondements de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec a reçu, des conseils et commissions scolaires francophones et anglophones du Canada, un appui au maintien de la démocratie scolaire au Québec.

CONSIDÉRANT le faible 4,2 % de frais administratifs des commissions scolaires permettant ainsi de consacrer le maximum d'argent à la réussite des élèves

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de faire de l'éducation publique, une priorité;

CONSIDÉRANT QUE même si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui

répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;
CONSIDÉRANT QUE plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des communautés locales et régionales, non pas d'abolir la démocratie scolaire, mais bien de la renforcer pour maintenir le pouvoir de gouvernance des communautés et leur vitalité en organisant des élections scolaires et municipales simultanées;

CONSIDÉRANT les résultats enviables de la CSA tant au niveau de sa diplomation, de la réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles et du faible taux de sorties sans diplôme;

CONSIDÉRANT QUE les frais supplémentaires suite à cette démarche devront être assumés par la commission scolaire et le ministère concerné;

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu;

De maintenir l'actuel système de démocratie scolaire.

D'appuyer le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales.

De transmettre le texte de cette résolution au Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Appalaches, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2016-03-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.9 Domaine Aylmer – étude de faisabilité

Considérant que la Municipalité, par résolution, a déjà approuvé la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la mise en valeur du Domaine Aylmer aux fins récréotouristiques;

Considérant qu'un budget total de 15 000 \$ est prévu à cette fin, dont 5 500 \$ provenant de la Municipalité, 5 000 \$ du Fonds Bassin versant de la MRC du Granit et 4 500 \$ de la Société d'aide au développement des communautés (SADC);

Considérant que la réalisation d'une étude par une firme spécialisée nécessite l'élaboration d'un devis d'appel d'offres;

Considérant qu'un devis d'appel d'offres a été produit par monsieur Nil Longpré du Centre local de développement (CLD), spécialiste en la matière, en collaboration avec les membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

D'accepter le contenu du devis d'appel d'offres pour une étude de faisabilité portant sur la mise en valeur du Domaine Aylmer aux fins récréotouristiques.

De procéder, sur la base de ce devis, à un appel d'offres sur invitation auprès de quelques firmes spécialisées et renommées dans ce type d'études.

2016-03-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Prochaines étapes :

- Lancement des appels d'offres à 4 firmes spécialisées

- 15 avril – réception des soumissions
- Mai – début des travaux pour une durée d’environ 6 mois, en collaboration avec la table de concertation.

La population sera informée tout au long du processus. Le conseil vise un développement durable à l’échelle humaine. L’accès privilégié pour la population de Stratford, le caractère public de la plage sont des éléments très importants à considérer. Le conseil veut un projet qui nous ressemble et nous rassemble. Un comité aviseur sera formé dans ce dossier.

9- Liste de la correspondance

Supports financiers

→ Grand Défi Desjardins au profit des élèves de la Commission scolaire des Appalaches. (promotion de saines habitudes de vie)

Malgré le bien-fondé de cette activité, les élus préfèrent s’abstenir, considérant les demandes futures provenant de la direction de l’École Dominique-Savio.

→ Relais pour la vie : marche le 27 mai au profit de la Société canadienne du cancer

→ Moisson Beauce : banque alimentaire

Invitations

→ 13 mars : Quillothon - activité de financement permettant la poursuite des activités auprès des personnes handicapées.

→ 23 mars : Journée d’information sur l’eau – Cogesaf

Messieurs Daniel Poirier et André Gamache désirent s’inscrire à cette activité.

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu’il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l’année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce septième (7^e) jour de mars 2016.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l’assemblée soit levée à 20 h 45.

2016-02-23

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière